

Augmentation du SMIC au 1^{er} mai : stop au bricolage, exigeons une revalorisation significative de la valeur du point d'indice.

Avec une inflation qui ne cesse d'augmenter pour atteindre un taux annuel de 5,7% (calculée au mois de mars), le gouvernement a dû procéder à une nouvelle augmentation du SMIC de 2,19% au 1er mai 2023, soit 1 749,20 €.

Pour les personnels de la Fonction publique, la situation s'aggrave avec une paupérisation d'une grande partie des agents. Après plusieurs années de quasi gel des traitements, la valeur du point d'indice a perdu plus de 16% en mars par rapport à l'indice des prix à la consommation.

Comme seule réponse et pour la 5^{ème} fois en un an et demi, le gouvernement a été contraint, par décret du 26 avril 2023 à une revalorisation du traitement minimum de la Fonction publique, le portant ainsi à l'indice majoré 361 (indice brut 397), soit 1 750,86€.

Ce dispositif, à défaut d'une conséquente revalorisation de la valeur du point mais aussi d'une refonte complète des carrières, devient intenable et inacceptable !

Ainsi, les agent.e.s des 8 premiers échelons du 1^{er} grade de la catégorie C, des 5 premiers échelons du 2è grade, des 2 premiers échelons du 3è grade mais aussi des 3 premiers échelons du 1^{er} grade de la catégorie B seront rémunérés au minimum FP soit au SMIC! Cela signifie par exemple qu'un agent recruté en C1 sera rémunéré pendant 12 ans au SMIC!

Cette situation, contraire aux principes statutaires qui précisent que tout avancement d'échelon doit se traduire par une augmentation de traitement, aggrave encore une fois le phénomène de tassement des grilles indiciaires.

Avec un recrutement des agents de catégorie C au niveau du SMIC, cela touche à nouveau les B et à quand la catégorie A recrutée au SMIC! Ce n'est pas en n'offrant plus de déroulement et de perspectives de carrières aux agents que le gouvernement va rendre la Fonction publique à nouveau attractive, dans l'intérêt des personnels mais aussi des usagers.

Pour la CGT, le gouvernement doit cesser tous ces bricolages, ces réformes « pansement » d'un décret à l'autre, ces mesures bas salaires qui ne sont que des palliatifs, qui ne font que détériorer les grilles indiciaires et remettre en cause le principe de la Fonction publique de carrière.

Dans ce contexte, pour la CGT il faut avec les personnels obtenir :

- Une mesure d'urgence sur la revalorisation de la valeur du point d'indice avec une première mesure à hauteur de 10 %, avec un dispositif d'alignement sur la rémunération des contractuels ;
- La mise en place sans délai d'un mécanisme d'indexation sur l'inflation ;
- L'ouverture d'une négociation portant sur les mesures de rattrapages des pertes de pouvoir d'achat et sur une revalorisation des grilles indiciaires des catégories C, B et A redonnant une véritable amplitude de carrière ;
- Des mesures fortes et spécifiques pour parvenir à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.